

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.09.02 Convocation du 18.09.02

Compte rendu affiché 27 septembre 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Agrandissement de la
Joujouthèque.**

Nombre de conseillers :

en exercice :	29
présents :	21
votants :	26

Présents :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT, Mlle MILLET.

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme WYMAN par M. GONDELAUD -
Mme DURAND par Mme PERRIN - M. CHRETIN par M. FAURE -
M. FERNANDES par Mlle VEYRIER.

Absents excusés :

Mme BERRA, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que dans le cadre des fonds propres de la CAF, une subvention de 20% à 40% du montant total des travaux engagés par une commune peut être accordée lors de l'agrandissement d'une structure à caractère social et familial.

Elle indique qu'un tel projet existe : il s'agit d'agrandir les locaux de la **joujouthèque** en prenant sur l'ancien local de l'Association des Algériens, et par voie de conséquence, de créer une surface supplémentaire.

Elle invite le Conseil Municipal à autoriser le lancement de cette action, dont le maître d'ouvrage est la commune, propriétaire du bâtiment, le gestionnaire étant le CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité de procéder à l'amélioration des locaux dans lesquels fonctionne la joujouthèque,
- Décide de lancer l'opération d'agrandissement de **la joujouthèque**, propriété communale,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les actions relatives à cette affaire, notamment les demandes de financement auprès des organismes institutionnels, dont la CAFAL.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 septembre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2002

- de la publication le 20 novembre 2002

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 19 novembre 2002